

ACCUEIL DE JOUR APEER

Résultat de l'évaluation à la date du 27/01/2026

Évaluation réalisée par CERTIPAQ



Qualité d'accompagnement

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

 Bientraitance et éthique	3.7/4
 Droits de la personne accompagnée	3.69/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.79/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.35/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.26/4
 Accompagnement à la santé	2.63/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.83/4
 Politique ressources humaines	3.59/4
 Démarche qualité et gestion des risques	2.85/4

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation.

Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.



Retrouvez tous les résultats sur www.has-sante.fr/qualiscope

SAVS/SAVA APEER**Résultat de l'évaluation à la date du 07/01/2026***Évaluation réalisée par CERTIPAQ***Qualité d'accompagnement**

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

 Bientraitance et éthique	3.39/4
 Droits de la personne accompagnée	3.55/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.69/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.1/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.51/4
 Accompagnement à la santé	2.74/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.43/4
 Politique ressources humaines	3.25/4
 Démarche qualité et gestion des risques	2.33/4

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation.

Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.



Retrouvez tous les résultats sur www.has-sante.fr/qualiscope

FOYER HEBERG HAND TILLY ASS APEER

Résultat de l'évaluation à la date du 07/01/2026

Évaluation réalisée par CERTIPAQ



Qualité d'accompagnement

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

 Bientraitance et éthique	3.39/4
 Droits de la personne accompagnée	3.55/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.69/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.1/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.51/4
 Accompagnement à la santé	2.74/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.43/4
 Politique ressources humaines	3.25/4
 Démarche qualité et gestion des risques	2.33/4

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation.

Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.



Retrouvez tous les résultats sur www.has-sante.fr/qualiscope

EAM APEER TILLY

Résultat de l'évaluation à la date du 12/01/2026

Évaluation réalisée par CERTIPAQ



Qualité d'accompagnement

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

 Bientraitance et éthique	3.19/4
 Droits de la personne accompagnée	3.68/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.82/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.67/4
 Accompagnement à la santé	3.01/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.67/4
 Politique ressources humaines	3.39/4
 Démarche qualité et gestion des risques	2.42/4

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation.

Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.



Retrouvez tous les résultats sur www.has-sante.fr/qualiscope

EAM - APEER**Résultat de l'évaluation à la date du 12/01/2026***Évaluation réalisée par CERTIPAQ***Qualité d'accompagnement**

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

 Bientraitance et éthique	3.19/4
 Droits de la personne accompagnée	3.68/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.82/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.67/4
 Accompagnement à la santé	3.01/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.67/4
 Politique ressources humaines	3.39/4
 Démarche qualité et gestion des risques	2.42/4

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation.

Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.



Retrouvez tous les résultats sur www.has-sante.fr/qualiscope

ESAT CASTEL DES BRUYERES

Résultat de l'évaluation à la date du 12/01/2026

Évaluation réalisée par CERTIPAQ



Qualité d'accompagnement

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

 Bientraitance et éthique	2.94/4
 Droits de la personne accompagnée	3.74/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.81/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.12/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.65/4
 Accompagnement à la santé	2.67/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.52/4
 Politique ressources humaines	3.64/4
 Démarche qualité et gestion des risques	2.96/4

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation.

Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.



Retrouvez tous les résultats sur www.has-sante.fr/qualiscope

DAME DE TILLY

Résultat de l'évaluation à la date du 12/01/2026

Évaluation réalisée par CERTIPAQ



Qualité d'accompagnement

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

 Bientraitance et éthique	3.52/4
 Droits de la personne accompagnée	3.67/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.74/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.3/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.53/4
 Accompagnement à la santé	3.28/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.48/4
 Politique ressources humaines	3.6/4
 Démarche qualité et gestion des risques	2.9/4

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation.

Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.



Retrouvez tous les résultats sur www.has-sante.fr/qualiscope

DAME DE TILLY SITE SECONDAIRE *LE VAL D'HAZEY*

Résultat de l'évaluation à la date du 12/01/2026

Évaluation réalisée par CERTIPAQ



Qualité d'accompagnement

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

 Bientraitance et éthique	3.52/4
 Droits de la personne accompagnée	3.67/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.74/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.3/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.53/4
 Accompagnement à la santé	3.28/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.48/4
 Politique ressources humaines	3.6/4
 Démarche qualité et gestion des risques	2.9/4

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation.

Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.



Retrouvez tous les résultats sur www.has-sante.fr/qualiscope

DAME DE TILLY SITE SECONDAIRE VERNON

Résultat de l'évaluation à la date du 12/01/2026

Évaluation réalisée par CERTIPAQ

**Qualité d'accompagnement**

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

 Bientraitance et éthique	3.52/4
 Droits de la personne accompagnée	3.67/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.74/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.3/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.53/4
 Accompagnement à la santé	3.28/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.48/4
 Politique ressources humaines	3.6/4
 Démarche qualité et gestion des risques	2.9/4

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation.

Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.



Retrouvez tous les résultats sur www.has-sante.fr/qualiscope

FOYER DE VIE DE TILLY

Résultat de l'évaluation à la date du 27/01/2026

Évaluation réalisée par CERTIPAQ



Qualité d'accompagnement

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**

 Bientraitance et éthique	3.7/4
 Droits de la personne accompagnée	3.69/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.79/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.35/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.26/4
 Accompagnement à la santé	2.63/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.83/4
 Politique ressources humaines	3.59/4
 Démarche qualité et gestion des risques	2.85/4

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation.

Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.

